

GE_GERICHTE ACJC/220/2019 vom 12. Februar 2019

GE Cour de justice, 2019-02-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_acjc_220_2019

FR: GE_GERICHTE ACJC/220/2019 du 12 février 2019

IT: GE_GERICHTE ACJC/220/2019 del 12 febbraio 2019

Erwägungen

E. 4

Chacun des recourants, qui succombe, supportera les frais de son propre recours (art. 106 al. 1 CPC).

- 18/19 -

C/26584/2017

Les frais judiciaires seront arrêtés à 3'000 fr. (art. 48 et 61 al. 1 OELP) pour chacun des recours. Ils seront compensés avec les avances de frais effectuées par les recourants (art. 111 al. 1 CPC), qui restent acquise à l'Etat de Genève.

Dès lors que les deux parties succombent dans leurs conclusions, il ne sera pas alloué de dépens (art. 106 al. 1 CPC). * * * * *

- 19/19 -

C/26584/2017 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevables les recours interjetés le 11 octobre 2018 par A_____ et C_____ SA contre le jugement OSQ/40/2018 rendu le 27 septembre 2018 par le Tribunal de première instance dans la cause C/26584/2017-9 SQP. Au fond : Les rejette. Déboute les parties de toutes conclusions. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires des recours à 6'000 fr., les met à la charge de A_____ et C_____ SA à concurrence de 3'000 fr. chacun et les compense avec les avances fournies, lesquelles demeurent acquises à l'Etat de Genève. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens de recours. Siégeant : Madame Nathalie LANDRY-BARTHE, présidente; Madame Sylvie DROIN et Monsieur Ivo BUETTI, juges; Madame Mélanie DE RESENDE PEREIRA, greffière.

La présidente : Nathalie LANDRY-BARTHE

La greffière : Mélanie DE RESENDE PEREIRA

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.